



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Kite - Cerf-Volant - Speed-Riding - Boomerang

1, place du Général Goiran 06100 NICE
Agrément Jeunesse et Sport N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr

ffvl@ffvl.fr

RÈGLEMENT DU DIPLÔME

SOMMAIRE

I RÉFÉRENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE

1 DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

2 FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

III FICHE SIGNALETIQUE



I RÉFÉRENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE

1 DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITE

1.1 Appellation :

L'appellation adoptée est : *Accompagnateur fédéral Vol libre Spécialité Parapente ou Delta*

1.2 Structures concernées :

- Clubs F.F.V.L.

1.3 Champ et nature des interventions :

L'accompagnateur réalise, dans le cadre de la structure et le respect des règlements fédéraux, des prestations d'accompagnement de pilotes de vol libre du niveau vert validé (Brevet initial) en parapente ou delta suivant sa spécialité.

Il assiste la pratique et veille à la sécurité des pilotes accompagnés dans le cadre de ses activités.

1.4 Situation fonctionnelle :

L'accompagnateur fédéral exerce son activité bénévolement.

1.5 Autonomie et responsabilité :

Au sein de la structure, l'accompagnateur fédéral agit sous la responsabilité du président de club. Il participe au projet global de la structure, de la programmation à l'évaluation finale de son action, dont il rend compte.

1.6 Evolution du poste :

L'évolution dans et hors du poste peut résulter de l'acquisition de compétences complémentaires dans l'entraînement, ou dans l'accès aux qualifications d'animateur puis de moniteur fédéral.



2 FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

Les activités de l'accompagnateur fédéral de vol libre sont classées en trois grands domaines :

- Celles relatives à l'organisation et la conduite d'actions d'accompagnement,
- Celles liées à la mise en oeuvre des moyens permettant une pratique en sécurité,
- Celles liées au fonctionnement du club.

2.1 Il accompagne les pilotes à partir du niveau vert validé (brevet initial)

2.1.1 Il organise sa pratique dans le cadre de séances et de sorties

- Il s'informe du niveau et des attentes des participants
- Il choisit un site adapté au groupe
- Il prévoit la logistique des déplacements

2.1.2 Il assiste la pratique et veille à la sécurité des pilotes accompagnés dans le cadre de ses activités

- Il rappelle aux pilotes le cadre de ses interventions
- Il repère dans l'environnement de pratique les éléments pertinents pour une pratique de tous en sécurité
- Il partage son analyse avec les pilotes
- Il propose à chaque pilote un créneau de vol
- Il effectue un bilan des vols avec les pilotes accompagnés
- Il peut être amené à déclencher un secours

2.2 Il participe au fonctionnement de la structure et contribue à la pérennisation de l'activité

- Il communique sur son activité et le fonctionnement de la structure
- Il participe à la planification des actions du club
- Il participe à la gestion du matériel
- Il participe à la gestion des sites
- Il rend compte de son activité



II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UC 1 : EC de mobiliser des connaissances nécessaires à la pratique en sécurité des pilotes accompagnés

- EC d'analyser les éléments météorologiques, aérologiques et topographiques d'un secteur de pratique
- EC de prévoir l'évolution des conditions sur un site
- EC de comprendre les principes aérodynamiques du pilotage d'une aile
- EC d'informer sur le suivi du vieillissement du matériel
- EC de respecter les réglementations relatives aux lieux de pratique

UC 2 : EC de présenter les techniques du vol libre suivant l'engin utilisé

- EC de faire preuve de maîtrise technique
- EC de situer les compétences validées à l'issue des 3 cycles de progression
- EC d'analyser sa pratique

UC 3 : EC de préparer une action d'accompagnement

- EC d'analyser le contexte de l'action (objectifs / moyens)
- EC de prendre en compte les caractéristiques du public concerné
- EC de prévoir les outils logistiques (radio, téléphone,...)
- EC de choisir un site adapté à la séquence
- EC d'organiser la logistique

UC 4 : EC de conduire une action d'accompagnement

- EC d'identifier les attentes et les motivations des pilotes
- EC de fixer le cadre de ses interventions
- EC de mobiliser des connaissances de base en matière de gestion de groupe
- EC d'accompagner un à plusieurs pilotes
- EC d'adapter son action à la composition hétérogène du groupe
- EC d'adapter la séquence aux évolutions de l'environnement
- EC d'intervenir en cas de mise en jeu de la sécurité
- EC de favoriser l'auto-évaluation des pilotes
- EC de susciter l'intérêt pour les connaissances appliquées au vol libre



UC 5 : EC de participer au fonctionnement du club

- EC de communiquer sur son activité et le fonctionnement du club
- EC d'assurer le bon fonctionnement du matériel utilisé
- EC de participer à l'élaboration d'un planning
- EC de participer à la gestion de sites
- EC de situer son action au sein du club
- EC d'évaluer son action et d'en rendre compte

UC 6 : EC de contribuer à la pérennisation de l'activité

- EC de mobiliser des connaissances sur l'organisation générale du milieu fédéral
- EC de donner de sa pratique une image responsable
- EC de présenter les règles de la pratique et d'inciter à leur respect
- EC de sensibiliser les pratiquants aux notions d'environnement (espaces, sites, itinéraires)
- EC d'inciter les pilotes à poursuivre leur formation dans un cadre adapté



III FICHE SIGNALÉTIQUE ACCOMPAGNATEUR

C'est une qualification destinée aux pilotes expérimentés qui désirent, dans le cadre de sorties club, jouer le rôle de conseil auprès de pilotes qui ne sont pas encore totalement autonomes notamment en terme d'analyse des conditions.

L'accompagnateur fédéral n'est pas un enseignant mais un cadre de club organisateur de vols en capacité de décider que les pilotes accompagnés peuvent effectivement voler en fonction des conditions du moment sur un site donné.

Intitulé	Accompagnateur fédéral Delta ou Parapente
Prérogatives	Intervenir bénévolement en sortie club sous la responsabilité du président du club pour accompagner dans leur pratique des pilotes licenciés volant à partir du niveau vert validé (brevet initial) de la progression.
Niveau	Régional
Organisation	Ligue, RRF
Conditions d'accès	+ de 18 ans, brevet de pilote Confirmé, posséder le PSC1 (ou équivalent)
Durée de la formation	6 jours (48 heures)
Programme de la formation	Préparer et conduire une action d'accompagnement Prendre les décisions d'ordre sécuritaire et réglementaire sur des séances de vol Contribuer au développement de l'activité au sein d'un club
Stage en situation	Le stage de formation correspond à la mise en situation
Evaluation	Continue lors de la formation
Jury	Formateurs
Validité	Acquis une fois pour toutes